



PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE CPCEA

BULLETIN DE VERSEMENT VOLONTAIRE



CPCEA

Merci de nous retourner le document original (pas de photocopie), dûment complété en lettres capitales ou stylo noir.

Informations personnelles

N° Sécurité sociale :

Nom d'usage : Nom de naissance :

Prénom :

Date de naissance : / / Téléphone :

Courriel :@.....

Raison sociale de l'entreprise :

Pour rappel, il est possible de saisir directement votre opération de versement(s) volontaire(s) sur votre portail affilié **en vous connectant sur le site : <https://monespaceclient.groupagricaprevo.com/particulier/connexion>** et de régler par CB ou chèque.

Versement volontaire libre

Je souhaite effectuer un versement libre d'un montant de , 00 € (minimum 150 €).

Je joins au bulletin un chèque du montant choisi, libellé à l'ordre de CPCEA.

Vous recevrez un courrier accusant réception de votre versement. En cas de versement supérieur ou égal à 8 000 € (tous versements cumulés sur une année), vous devez compléter le document « Déclaration sur l'origine des fonds » transmis avec ce bulletin. CPCEA Retraite Supplémentaire se réserve le droit de vous demander des informations complémentaires sur votre identité et l'origine des versements en application de la réglementation en vigueur.

Versements volontaires programmés

Je souhaite mettre en place des versements programmés par prélèvement d'un montant de , 00 € (minimum indiqué ci-dessous selon la périodicité choisie).

Périodicité : mois (15 € min) trimestre (45 € min) semestre (90 € min) année (150 € min)

À compter du : 10 / /

Pour une prise en compte de votre demande, celle-ci doit être reçue au moins 20 jours avant la date demandée, dans le cas contraire le prélèvement sera effectué à la même date, le mois suivant.

Options fiscales (un seul choix possible)

Je souhaite bénéficier de mon avantage fiscal lors de ma prochaine déclaration sur le revenu (choix retenu par défaut en l'absence de réponse).

OU

Je souhaite bénéficier de mon avantage fiscal lors de la liquidation de ma retraite supplémentaire.

Déclaration sur l'honneur de l'origine des fonds

À remplir pour tout versement libre dès 8 000 € et/ou versements programmés mensuels supérieurs à 665 €

Dans le cadre des dispositions réglementaires en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, AGRICA doit vérifier l'origine légale des capitaux qui lui sont confiés.

Vos références

Nom : Prénom :

N° Sécurité sociale :

Référence d'une pièce d'identité¹ : Profession(s) actuelle(s) :

Demeurant à l'adresse suivante :

Versement – Mode de paiement

Prélèvement d'un compte, préciser la banque et le titulaire du compte (uniquement pour les versements programmés) :

Carte bancaire Chèque (au nom et prénom de l'assuré) Prélèvement bancaire

Origine des fonds :

Salaire Épargne

Héritage Date : / / Montant : Lien de parenté :

Donation Date : / / Montant : Lien de parenté :

Vente immobilière Date : / / Montant :

Vente mobilière Date : / / Montant :

Rachat d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation – Date de rachat : / /

Souscripteur : Montant :

Bénéficiaire d'un contrat d'assurance vie – Date : / / Montant :

Organisme : Lien de parenté :

Gain au jeu Date : / / Montant : Nom du jeu :

Autres (préciser) :

Pièces justificatives à transmettre

- Copie de la pièce d'identité¹ mentionnant la date de fin de validité,
- Copie de l'intégralité de l'avis d'imposition (le dernier en votre possession) et,
- Conformément à la réglementation la (ou les) pièce(s) justificative(s) en fonction de l'origine des fonds² :
 - **Salaire** : Avis d'imposition en intégralité (le dernier en votre possession).
 - **Épargne** : Relevé du compte épargne (ex : Livret A, Livret d'épargne, LDDS etc.).
 - **Héritage** : Acte de notaire justifiant l'héritage (mentionnant le montant et la date de l'acte).
 - **Donation** : Acte de donation (mentionnant le montant et la date de l'acte).
 - **Vente mobilière** : Acte de cession de l'actif mobilier (mentionnant le prix et la date de l'acte).
 - **Vente immobilière** : Acte de cession de l'actif immobilier (mentionnant le prix et la date de l'acte), Si la vente provient d'une SCI, transmettre les statuts de la SCI mentionnant les parts détenues.
 - **Rachat assurance vie** : Justificatif de rachat (de l'organisme où le contrat est racheté).
 - **Bénéficiaire d'un contrat d'assurance vie** : Justificatif de l'organisme où le contrat d'assurance était présent (il doit être demandé auprès de l'organisme où le contrat était présent).
 - **Gain au jeu** : Justificatif du gain ou tout justificatif permettant de justifier de l'origine des fonds (relevé de compte avec mention d'encaissement du jeu, etc.).
 - **Autres** : Document permettant de justifier l'origine des fonds qui aura été précisée.

Déclaration et information

- Je certifie sur l'honneur que les sommes versées au titre de ce contrat n'ont pas une origine délictueuse au sens des articles L. 561-2 et suivants du Code monétaire et financier, 324-1 et suivants et 421-2-2 et 421-5 du Code pénal relatifs au blanchiment des capitaux et au financement des entreprises terroristes et l'article L. 561-15 du Code monétaire et financier relatif à la fraude fiscale.
- Je suis informé(e) que les données personnelles communiquées par mes soins à CPCEA sont nécessaires pour traiter ma demande et assurer le respect des contraintes juridiques qui s'impose à tout établissement soumis aux articles L. 561-2 et suivants du Code monétaire et financier.
- Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative au traitement des données à caractère personnel figurant dans la Notice d'information qui m'a été remise préalablement à l'affiliation et reconnais le caractère obligatoire des réponses à l'ensemble des questions posées.

Fait à :

Le :

Signature

1 - Sont considérés comme pièces d'identité : la carte nationale d'identité (recto-verso), le permis de conduire (avec date de fin de validité), le titre de séjour, le passeport ou tout autre document répondant aux critères de l'article R. 561-5 du Code monétaire et financier et en cours de validité.

2 - AGRICA se réserve le droit de demander des pièces justificatives complémentaires si celles fournies ne sont pas suffisantes.